

B.P. 429 27504 Pont-Audemer cedex  
Tél. 02 32 41 08 15 Fax 02 32 41 24 74  
E mail : info@ville-pont-audemer.fr

Nombre de conseillers :	35
En exercice :	35
Présents	20
Votants par procuration	5
Absents	15
Total des votes	25

4. Fonction publique  
4.4 autres catégories de personnels

L'an deux mille vingt-trois, le dix-neuf juin à dix-neuf heures, les membres du Conseil Municipal légalement convoqués par lettre individuelle en date du treize juin deux mille vingt-trois, se sont réunis, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Alexis DARMOIS.

Étaient présents : M. ANFRAY, M. BEAUDOUIN, M. BERNARD, M. BIERRY, M. BURET, Mme CABOT B, M. CANTELOUP, M. DARMOIS, M. DUCLOS, Mme DUTILLOY, Mme DUVAL, Mme JEAMMET, M. LEFRANCOIS, Mme LOPES DUARTE, Mme LOUVEL, Mme MONLON, Mme MOUCHEL, Mme ROSA, Mme SIMON, M. TIMON

Secrétaire de séance : M. DUCLOS

Absent(s) excusé(s) : M. AUBE, M. BOISSY, M. DEPLANQUES, Mme GAUTIER, M. GUENNI, M. MESNIER, Mme QUESNEY, Mme RETUREAU, Mme RUBETTI, Mme VANNIER, M. VOLLAIS, Mme WACRENIER

Absent(s) : Mme KOUZIAEFF, M. MARE, M. MAUVIEUX,

Procurations : M. AUBE à Mme MONLON, Mme GAUTIER à M. DARMOIS, M. MESNIER à M. TIMON, Mme RETUREAU à Mme DUTILLOY, Mme RUBETTI à M. DUCLOS

**del\_0059\_2023\_Création d'un emploi non permanent pour mener à bien un projet  
(contrat de projet)- médiateur culturel**

Elu rapporteur : C. Canteloup

Aux termes de l'article L.313-1 du Code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement. Ainsi, il appartient à l'assemblée délibérante de déterminer l'effectif des emplois à temps complet et temps non complet nécessaire au fonctionnement des services.

Le Théâtre 'éclat mène un projet ambitieux, structurant et singulier de par sa ligne artistique. Ce projet affirme sa place dans le paysage culturel normand spécifiquement grâce à un axe majeur celui d'une proposition et d'un développement artistique en direction de l'enfance et la jeunesse avec pas moins de 45 propositions en direction du jeune public et près de 100 représentations sur la saison.

L'essence de ce que la ville de Pont-Audemer propose en termes de création artistique en direction de l'enfance est résolument tournée vers le contemporain. Pluridisciplinaire,

juxtaposant théâtre, danse, cirque, arts numériques et arts visuels, elle s'efforce de mettre en valeur les nouvelles écritures en direction de l'enfance et de la jeunesse.

La ville de Pont-Audemer souhaite développer les actions culturelles en direction des enfants et des jeunes de la ville de Pont-Audemer afin que tous et toutes puissent profiter d'une offre culturelle.

Pour ce faire il est proposé de créer un poste de chargé de projet « Médiation culturelle » pour la mise en place des missions ci-dessous :

- Participer à la mise en œuvre des projets de médiations culturelles (participation aux échanges artistiques, construction des plannings, élaboration des contenus artistiques, présence lors des ateliers ou rencontres...)
- Mise en œuvre de l'obtention du label 100 % EAC
- Accueillir le public et les compagnies lors des temps forts
- Assurer le suivi qualitatif et quantitatif des actions culturelles (tableau de suivi, rédaction des bilans)
- Développer de support permettant un suivi du projet (recueil de paroles de participants et d'enseignants, recueil de textes issus du projet, prises de photos et/ou vidéo selon les appétences...)

La Ville de PONT-AUDEMER souhaite créer un emploi non permanent de médiateur culturel à temps complet pour exercer les fonctions d'Animateur – Catégorie B, à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2023.

Cet emploi sera pourvu par un agent contractuel conformément aux articles L.332-24 à L.332-26 du Code général de la fonction publique qui autorise le recrutement sur des emplois non permanents d'agents contractuels pour mener à bien un projet ou une opération identifiée.

Le contractuel sera recruté, dans le cadre d'un contrat de projet, pour une durée de trois ans renouvelable dans la limite de 6 ans.

Sa rémunération sera calculée par référence à l'échelle indiciaire du grade d'Animateur.

La rémunération sera déterminée en prenant en compte, notamment, les fonctions occupées, la qualification requise pour leur exercice, la qualification détenue par l'agent ainsi que son expérience.

*Au regard de ce qui précède,*

VU le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.1111-1, L.1111-2,

VU le Code général de la fonction publique, notamment les articles L.2, L.7, L.313-1 et L.332-24 à L.332-26,

VU la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions, notamment son article 1,

VU le décret n°88-145 du 15 février 1988 modifié, pris pour l'application de l'article 136 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et relatif aux agents contractuels de la fonction publique territoriale,

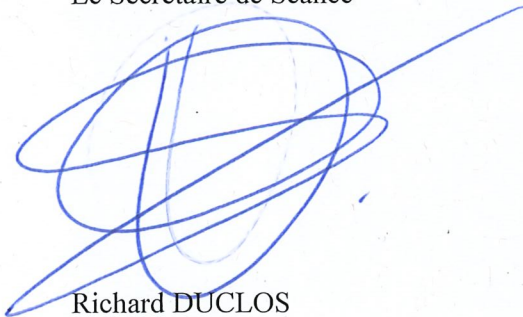
VU le tableau des effectifs,

**CONSIDERANT** qu'il convient de créer le poste de Chargé de projet « Médiation culturelle » et de l'inscrire au tableau des effectifs.

*Le Conseil Municipal  
Après en avoir délibéré,  
A l'unanimité,  
Décide,*

- **DE CREER** le poste de Chargé de projet « Médiation culturelle »
- **DECIDE DE RECRUTER** le chargé de projet au grade d'Animateur – Catégorie B,
- **D'INSCRIRE** les crédits nécessaires au Budget,
- **DE DONNER** tout pouvoir au Maire ou son représentant pour signer les documents et actes afférents à cette décision.

Le Secrétaire de Séance



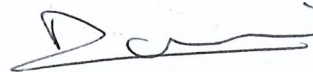
Richard DUCLOS

Fait à PONT-AUDEMER, le 19 juin 2023

Pour extrait certifié conforme

Le Maire


qui atteste que la présente délibération a été adressée à la Préfecture d'Evreux



Alexis DARMOIS



FICHE DE POSTE

 <p>                 Ville de  <b>Pont-Audemer</b> </p>	Poste occupé par :
	Fonction :
	Médiateur culturel
	FILIERE/CATEGORIE/GRADE
	FILIERE : culture
	AFFECTATION
	CADRE D'EMPLOI :
Service : Théâtre	Supérieur hiérarchique direct : Directeur du théâtre
Temps de travail hebdomadaire : 35 H	
ARTT (si temps de travail supérieur à 35 h) :	
MISSIONS ET ACTIVITES DU POSTE	
<p><u>Missions principales :</u></p> <p>Participer à la mise en œuvre des projets de médiations culturelles (participation aux échanges artistique, construction des plannings, élaboration des contenus artistiques, présence lors des ateliers ou rencontres...)</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Mise en œuvre de l'obtention du label 100 % EAC</li> <li>- Assurer le lien avec les compagnies</li> <li>- Accueillir le public et les compagnies lors des temps forts</li> <li>- Aider au suivi logistique du projet</li> <li>- Assurer le suivi qualitatif et quantitatif des actions culturelles (tableau de suivi, rédaction des bilans)</li> <li>- Développer des supports permettant un suivi du projet (recueil de paroles de participants et d'enseignants, recueil de textes issus du projet, prises de photos et/ou vidéos selon les appétences...)</li> </ul>	
<p><u>Missions spécifiques :</u></p> <p>Aide au développement du projet Microfolie                  Participation aux actions externe et interne de la MF</p>	
<p><u>Intérêts, contraintes et difficultés du poste :</u></p> <p>Intérêt pour le spectacle vivant et la création contemporaine                  Bon rédactionnel                  Sens de l'organisation et esprit d'initiative, rigueur, autonomie, adaptation, sens du travail en équipe.                  Maîtrise des logiciels de bureautique (Excel, Word)                  Maîtrise du logiciel Indesign apprécié                  Disponibilité en soirée et week-end selon calendrier des projets                  Permis B indispensable</p>	

AUTONOMIE ET RESPONSABILITES	
Autonomie Dynamisme, réactivité Rigueur Sens de l'organisation Disponibilité	
MOYENS TECHNIQUES MIS A DISPOSITION	
E P I ( Equipements de Protections Individuels)	
COMPETENCES REQUISES	
SAVOIRS	SAVOIRS FAIRE - ETRE
	<b>Savoirs-Faire :</b>
	Maîtrise des principes de la médiation culturelle (vulgarisation, adaptation des méthodes et du langage en fonction du public concerné).
Pratiques pédagogiques, techniques d'animation.	
Gérer et encadrer un groupe.	
	Qualités rédactionnelles.
Méthodologie de projet : définir un projet, le mener, l'ajuster, l'évaluer.	
	<b>Savoir-Etre :</b>
	Sens de la relation Patience, écoute Pédagogie Sens de l'initiative Capacité d'adaptation Curiosité Aisance à l'oral Ouverture
DIPLOMES REQUIS	
A Pont-Audemer, le :	A Pont-Audemer, le :
L'Agent,	Le Responsable hiérarchique,